

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE ROUSSILLON.

Mercredi, le 27 juin 2018 à 17 h 00.

MRC de Roussillon

260B rue St-Pierre, à la Salle du Conseil de la MRC, Saint-Constant (Québec)  
J5A 2A5

---

Présents, les conseillers de comté :

BATES, Jocelyne - Mairesse de Sainte-Catherine  
BEAULAC, Johanne - Mairesse de Saint-Philippe  
BOYER, Jean-Claude - Maire de Saint-Constant et préfet  
DYOTTE, Normand - Maire de Candiac  
LETHAM, Walter - Maire de Léry  
MICHAUD, Lise - Mairesse de Mercier  
OUELLETTE, Christian - Maire de Delson  
PAYANT, Sylvain - Maire de Saint-Isidore  
POISSANT, Lise - Mairesse de Saint-Mathieu  
ROUTHIER, Pierre-Paul - Maire de Châteauguay  
SERRES, Donat - Maire de La Prairie

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, préfet. Le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gilles Marcoux et la Directrice, services administratifs et financiers/Secrétaire-trésorière adjointe, Mme Colette Tessier, sont aussi présents.

**1. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Claude Boyer, préfet, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'aux personnes présentes dans la salle.

**2018-06-  
143**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par, M. Normand Dyotte  
Appuyé par, Mme Jocelyne Bates

D'Adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que reproduit en y ajoutant:

4.2 Remerciements à M. Éric De la Sablonnière

- 
1. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS
  2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2018
  5. DEMANDES D'APPUI ET CORRESPONDANCE
  6. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA

- 6.1. SAINT-CONSTANT: Règlement de zonage #1570-18 adopté le 12 juin 2018
- 6.2. SAINT-CONSTANT: Règlement de zonage #1571-18 adopté le 12 juin 2018
- 6.3. SAINT-CONSTANT: Rés. de PPCMOI #372-06-18 adopté le 19 juin 2018
- 6.4. SAINT-ISIDORE: Règlement de remplacement de zonage et de PIIA #430-2018
- 7. PLANIFICATION DU TERRITOIRE
  - 7.1. SADD de remplacement - Prolongation de délai
  - 7.2. Dossier de la CPTAQ nécessitant un avis de la MRC - Dossier 419153
- 8. GESTION DES COURS D'EAU
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
  - 9.1. Entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Sainte-Catherine
- 10. CULTURE
  - 10.1. Musée d'archéologie: Demande de décret pour le fonds des expositions itinérantes
- 11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
  - 11.1. Mandat à l'UMQ pour l'achat de différents bacs pour la collecte des matières résiduelles
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 13. APPROBATION DES COMPTES
- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

#### **4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

**2018-06-144**

##### **4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2018**

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates  
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2018 soit accepté.

Adopté.

**2018-06-145**

##### **4.2. REMERCIEMENTS À M. ÉRIC DE LA SABLONNIÈRE**

ATTENDU le départ de M. Éric de la Sablonnière à titre de directeur au Service codéveloppement et aménagement du territoire de la MRC de Roussillon en date du 13 juin 2018;

ATTENDU que M. de la Sablonnière a accepté un poste de directeur général adjoint à la ville de Delson;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon souhaite souligner l'excellence du travail de M. Éric de la Sablonnière;

Il est résolu UNANIMEMENT,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon adresse une motion de remerciement à M. Éric de la Sablonnière pour sa rigueur, son professionnalisme, sa bonne collaboration et sa qualité du travail dont il a fait preuve durant les deux années à la MRC de Roussillon;

ET Que la MRC de Roussillon lui souhaite une bonne continuation pour ses nouvelles fonctions et relations professionnelles à la ville de Delson.

Adopté.

## **5. DEMANDES D'APPUI ET CORRESPONDANCE**

**2018-06-146**

### **5.1. APPUI À LA MRC DE ROUVILLE: PROBLÉMATIQUE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

Appui à la MRC de Rouville: Problématique des espèces exotiques envahissantes

ATTENDU la résolution 18-06-111-0 de la MRC du Rocher-Percé qui appuie la MRC de Rouville concernant la problématique des espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer ladite résolution;

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon appuie la résolution 18-06-111-0 de la MRC du Rocher-Percé en appuie à la MRC de Rouville concernant la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Adopté.

**2018-06-147**

### **5.2. MRC DES ETCHEMINS**

MRC des Etchemins - Demande d'assouplissement à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

ATTENDU la résolution 2018-06-21 de la MRC des Etchemins concernant une demande d'assouplissement à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer ladite résolution;

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon appuie la résolution 2018-06-21 de la MRC des Etchemins concernant une demande d'assouplissement à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

Adopté.

## **6. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA**

**2018-06-148**

### **6.1. SAINT-CONSTANT: RÈGLEMENT DE ZONAGE #1570-18 ADOPTÉ LE 12 JUIN 2018**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a adopté le règlement de zonage #1570-18 le 12 juin 2018;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #1570-18 le 18 juin 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates  
Appuyé par, M. Donat Serres

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Saint-Constant:

- Règlement de zonage #1570-18 adopté le 12 juin 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

**2018-06-149**

**6.2. SAINT-CONSTANT: RÈGLEMENT DE ZONAGE #1571-18 ADOPTÉ LE 12 JUIN 2018**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a adopté le règlement de zonage #1571-18 le 12 juin 2018;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #1571-18 le 18 juin 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates  
Appuyé par, M. Donat Serres

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Saint-Constant:

- Règlement de zonage #1571-18 adopté le 12 juin 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

**2018-06-150**

**6.3. SAINT-CONSTANT: RÉS. DE PPCMOI #372-06-18 ADOPTÉ LE 19 JUIN 2018**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a adopté la résolution de PPCMOI #372-06-18 le 19 juin 2018;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a soumis à la MRC de Roussillon sa résolution de PPCMOI #372-06-18 le 21 juin 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates  
Appuyé par, M. Donat Serres

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour la résolution de PPCMOI suivante de la municipalité de Saint-Constant:

- Résolution de PPCMOI #372-06-18 adopté le 19 juin 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

**2018-06-151**

**6.4. SAINT-ISIDORE: RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT DE ZONAGE ET DE PIIA #430-2018**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Isidore a adopté le règlement de remplacement de zonage et de PIIA #430-2018 le 4 juin 2018;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Isidore a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de remplacement de zonage et de PIIA #430-2018 le 11 juin 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates  
Appuyé par, M. Donet Serres

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de remplacement de zonage et de PIIA suivant de la municipalité de Saint-Isidore:

- Règlement de remplacement de zonage et de PIIA #430-2018 adopté le 4 juin 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

**7. PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

**2018-06-152**

**7.1. SADD DE REMPLACEMENT - PROLONGATION DE DÉLAI**

ATTENDU que le délai de 120 jours signifié par le ministre dans son avis du 28 février 2018 prend fin;

ATTENDU qu'une rencontre avec les ministères concernés s'est tenue le 24 avril 2018;

ATTENDU que la MRC de Roussillon envoyé deux propositions différentes aux ministères les 30 mai 2018 et 7 juin 2017;

ATTENDU que la MRC de Roussillon a reçu un refus de la part des ministères pour ces deux propositions;

ATTENDU que la MRC de Roussillon souhaite mettre à jour l'étude sur les embâcles à Châteauguay afin de tenir compte des actions que fait Châteauguay pour réduire les embâcles et du fait qu'aucun évènement n'est survenu en 14 ans;

ATTENDU que les démarches entreprises par la MRC de Roussillon envers les ministères démontrent son intention de répondre aux demandes du ministre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai afin de répondre à ses demandes formulées dans l'avis du 28 février 2018;

ET QUE le Conseil autorise l'attribution du solde non-engagé du Fonds de développement des territoires 2018-2019 de 19 523 \$ ainsi que le transfert du budget résiduel du poste Contribution projets d'entrepreneuriat de 29 390 \$ au projet de révision du schéma d'aménagement pour la mise à jour de l'étude sur les embâcles à Châteauguay;

ET QUE le Conseil autorise la directrice services administratifs et financiers à préparer l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels requis dans le cadre de l'étude précitée.

Adopté.

**2018-06-153**

**7.2. DOSSIER DE LA CPTAQ NÉCESSITANT UN AVIS DE LA MRC - DOSSIER 419153**

ATTENDU QUE la CPTAQ souhaite obtenir une recommandation du Conseil de la MRC de Roussillon sur le dossier 419153;

ATTENDU QUE ce dossier vise la relocalisation des ateliers municipaux de la Ville de Saint-Philippe, ainsi que l'implantation d'un écocentre;

ATTENDU QUE le terrain était utilisé depuis 1964 comme site d'entreposage de rebut d'autos et de rebut divers et qu'il y a présence de contaminant sur la totalité du site qui serait dommageable pour la culture de plante voir toxique ;

ATTENDU QUE les règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Philippe sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QU'une analyse a été faite par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire, au PDZA et en vertu de l'article 62 de la loi et que le projet est conforme et n'a pas d'impact;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, M. Sylvain Payant

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon appui la demande déposée par la Ville de Saint-Philippe à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que celle-ci autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie approximative de 3,36 hectares, correspondant à une partie du lot 2 714 337 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie.

Adopté.

**8. GESTION DES COURS D'EAU**

Aucun sujet n'est ajouté.

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2018-06-154**

### **9.1. ENTENTE DE COLLABORATION EN VUE DE DÉVELOPPER LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SAINTE-CATHERINE**

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Roussillon a adopté la résolution 2016-181-T entérinant l'entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Sainte-Catherine proposée par le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

ATTENDU que l'entente de collaboration prévoit le financement d'un plan de développement;

ATTENDU que l'aire d'influence de la ZIP dépasse les limites de la Ville de Sainte-Catherine et s'étend sur celle de la MRC de Roussillon;

ATTENDU qu'un montant de 20 000 \$ a déjà été réservé au Fonds de développement des territoires 2018-2019 pour le développement de la ZIP (résolution 2018-01-30);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates  
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise le préfet à signer ladite entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Sainte-Catherine pour et au nom de la MRC de Roussillon;

ET QUE la MRC de Roussillon s'engage à financer, conjointement avec la ville de Sainte-Catherine, la CMM, CargoM, au moins 30% des dépenses associées à l'élaboration du plan de développement jusqu'à concurrence de 53 500 \$.

Adopté.

## **10. CULTURE**

**2018-06-155**

### **10.1. MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE: DEMANDE DE DÉCRET POUR LE FONDS DES EXPOSITIONS ITINÉRANTES**

ATTENDU que le Musée d'archéologie de Roussillon accueille une exposition itinérante du Musée Royal de l'Ontario durant la période estivale.

ATTENDU qu'une demande de subvention a été transmise à Patrimoine canadien dans le cadre du programme d'aide aux musées (PAM) volet fonds des expositions itinérantes;

ATTENDU qu'une aide financière de 13 089 \$ a été accordée à la MRC par le ministère du Patrimoine canadien pour l'accueil de l'exposition Faux et contrefaçons, Hier et aujourd'hui;

ATTENDU que pour recevoir cette aide financière la MRC doit obtenir un décret d'autorisation du gouvernement du Québec;

Il est proposé par, M. Donat Serres  
Appuyé par, Mme Lise Poissnt

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon demande l'autorisation au gouvernement du Québec pour l'obtention de l'aide financière de 13 089 \$ provenant du ministère du Patrimoine canadien pour le programme d'aide aux musées, volet Fonds des expositions itinérantes;

ET QUE le Conseil de la MRC de Roussillon mandate la coordonnatrice au codéveloppement culturel et patrimonial pour transmettre tous les documents nécessaires aux autorités du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et au Conseil des Ministres;

ET QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise la coordonnatrice au codéveloppement culturel et patrimonial à signer l'accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien.

Adopté.

## **11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2018-06-  
156

### **11.1. MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon prévoit débiter la collecte, le transport et le traitement des matières organiques sur le territoire des onze (11) municipalités locales à compter de l'automne 2019;

ATTENDU QUE préalablement à cette mise en service, la MRC de Roussillon doit procéder à l'achat et à la distribution de bacs roulants dédiés à la collecte des matières organiques ainsi que de bacs de cuisines qui seront distribués aux unités d'occupation desservies;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permet à une MRC de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une MRC s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants et des mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, M. Normand Dyotte  
Appuyé par, Mme Lise Michaud

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

ET QUE la MRC de Roussillon confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la MRC de Roussillon pour l'année 2019;

ET QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la MRC de Roussillon s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;



ET QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la MRC de Roussillon s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2019, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

ET QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la MRC de Roussillon s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

ET QUE la MRC de Roussillon reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0,5%;

ET QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté.

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet n'est ajouté.

**2018-06-157**

## **13. APPROBATION DES COMPTES**

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Donat Serres

QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon datée du 1er juin 2018 au 28 juin 2018 au montant de 1 622 621,50 \$ soit approuvée.

"Je soussignée, Colette Tessier, directrice générale par intérim, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 1 622 621,50 \$, le tout en fonction du budget adopté."

-----  
Colette Tessier

Adopté.

## **14. VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté.

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

La période de questions est annoncée par le préfet.

**2018-06-158**

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates  
Appuyé par, Mme Lise Michaud

DE lever l'assemblée.

Adopté.

**17. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DU SECTEUR RURAL**

**2018-06-159**

**18. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après:

17. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DU SECTEUR RURAL
18. ORDRE DU JOUR
19. CORRESPONDANCE
20. SUJETS
21. APPROBATION DES COMPTES
22. VARIA
23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS
24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

**19. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

**20. SUJETS**

Aucun sujet n'est ajouté.

**2018-06-160**

**21. APPROBATION DES COMPTES**

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon datée du 1er juin 2018 au 28 juin 2018 au montant de 5 116,39 \$ soit approuvée.

"Je soussignée, Colette Tessier, directrice générale par intérim, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 5 116,39 \$, le tout en fonction du budget adopté."

-----  
Colette Tessier

Adopté.

**22. VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté.

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

La période de questions est annoncée par le préfet.

**2018-06-  
161**

**24. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

DE lever l'assemblée.

Adopté.

*(s) Jean-Claude Boyer*

---

JEAN-CLAUDE BOYER,  
Préfet.

*(s) Colette Tessier*

---

COLETTE TESSIER,  
Directrice, services administratifs  
et financiers/Secrétaire-trésorière  
adjointe.